

Pour une ville apaisée, donnons toute la place qu'ils méritent aux piétons !

De décembre 2020 à mars 2021, les associations Rue de l'Avenir, la Fédération française de randonnée pédestre et 60 Millions de piétons, en partenariat avec l'ADEME, ont proposé aux français une enquête en ligne pour recueillir leur ressenti sur la qualité et la sécurité de la marche dans leurs villes

Le premier baromètre des villes marchables avait pour objectif de palier le manque d'informations concernant les besoins et souhaits des piétons, et d'interpeler les acteurs de la ville pour une meilleure prise en compte de leurs attentes. Près de 70 000 réponses ont été enregistrées et plus de 43 000 questionnaires ont pu être exploités sur les 200 villes représentées.

La quarantaine de questions concernent les 5 thématiques :

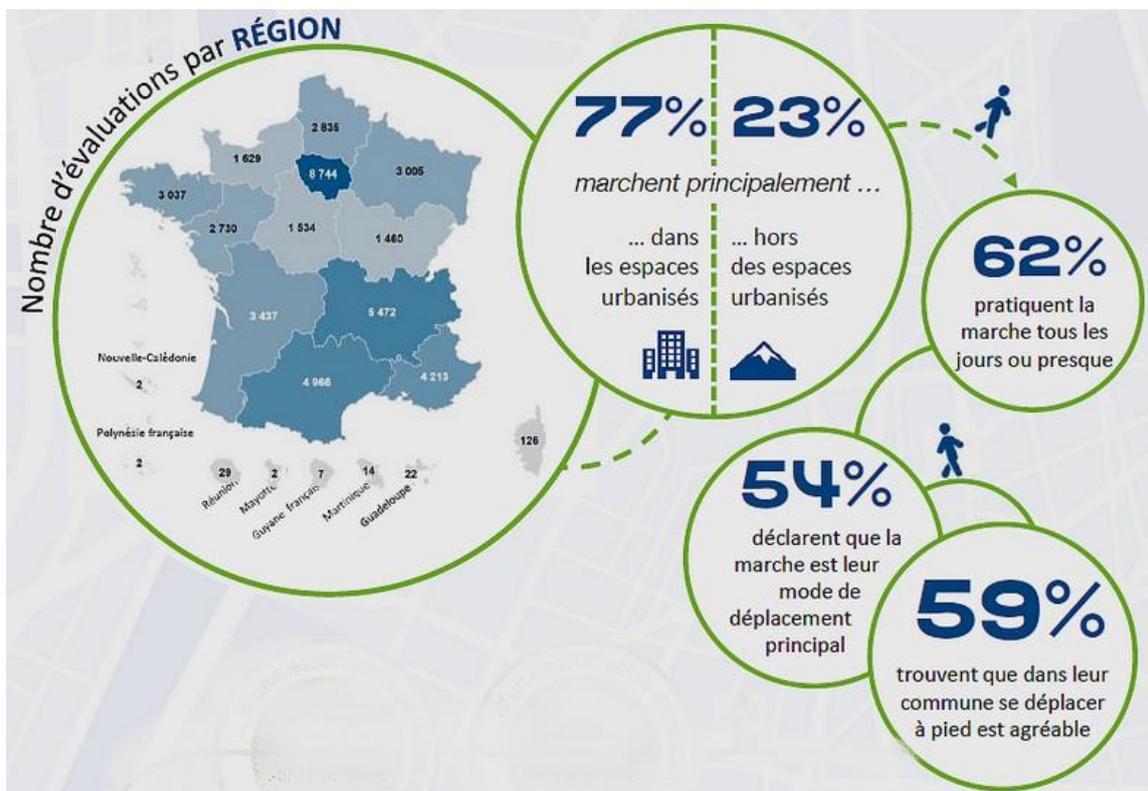
- le ressenti pour le déplacement à pied et par rapport aux autres usagers de la voie publique ;
- la sécurité suivant les lieux et les publics ;
- le confort à travers les aménagements et aménités, sont-ils respectés ;
- l'importance donnée aux déplacements à pied par la commune ;
- l'avis sur les aménagements pour améliorer le quotidien des marcheurs.

En complément, trois questions ouvertes aux répondants permettaient de signaler les points noirs, les lieux favorisés et de s'exprimer librement.

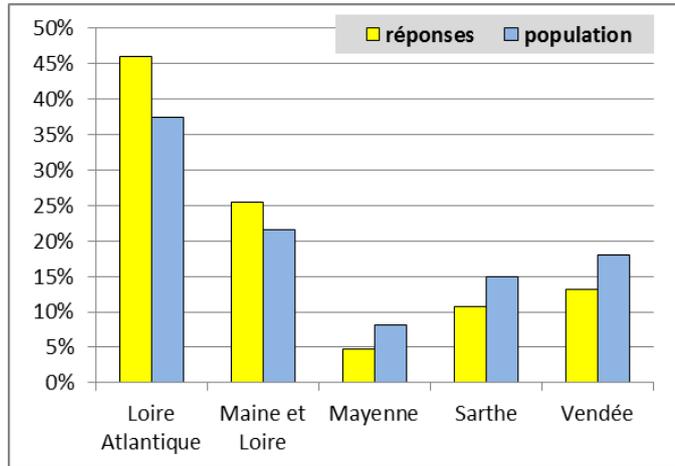
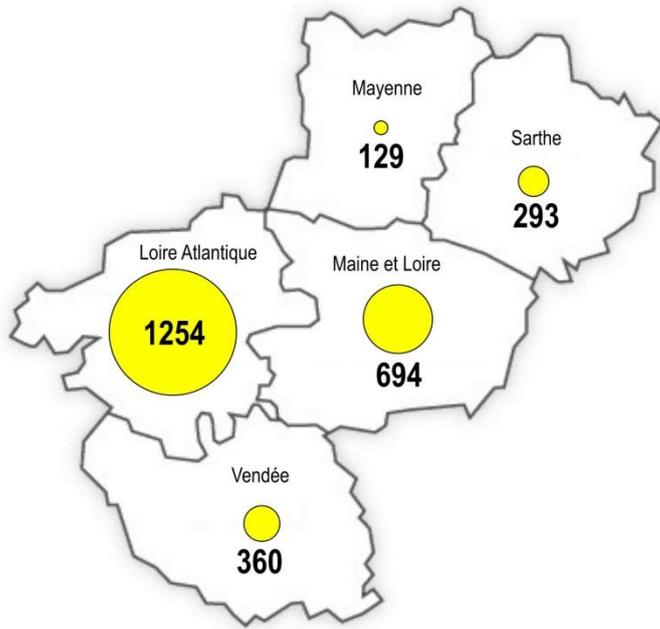
Participation

68 510* Français on participé à cette consultation publique, nous les remercions pour cette forte mobilisation !

Plus de 5 000 communes ont enregistré au moins une évaluation

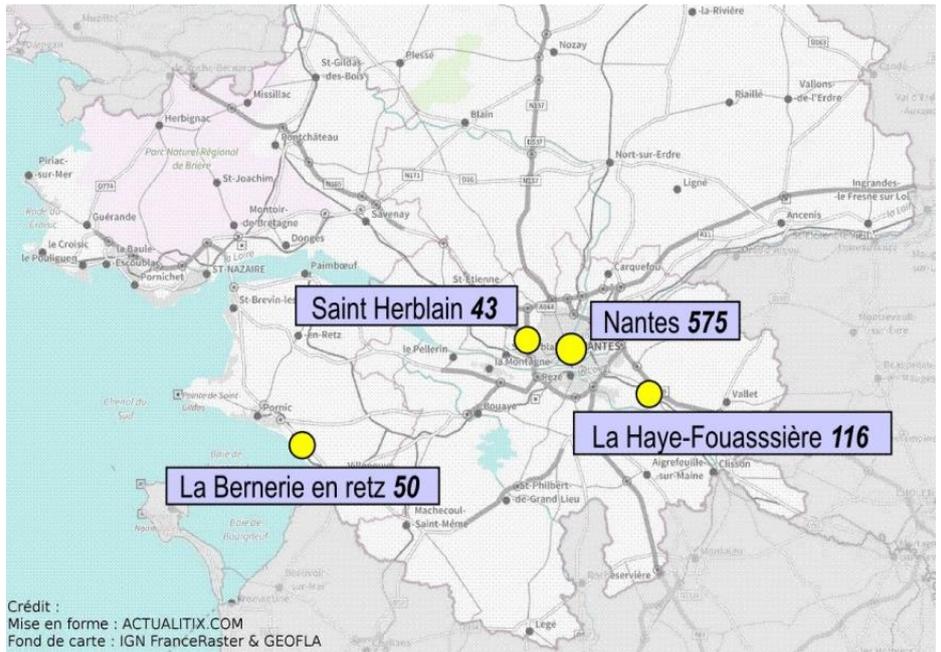


2730 réponses en Pays de la Loire

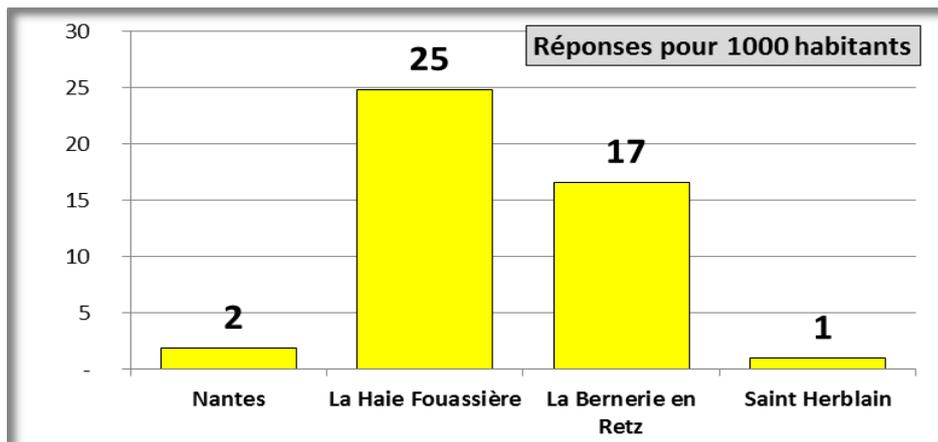


4 villes avec plus de 40 réponses en Loire Atlantique

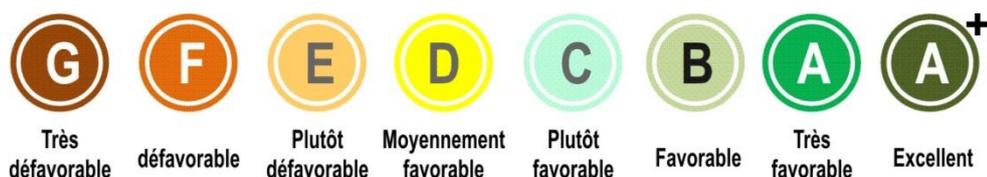
Villes	Réponses
Nantes	575
La Haie Fouassière	116
La Bernerie en Retz	50
Saint Herblain	43
La chevrolière	34
Saint Nazaire	33
Guérande	32
St sébastien	27
Sucé sur Erdre	25
Pornic	22
Rezé	22
Ste Luce	20
TOTAL	999



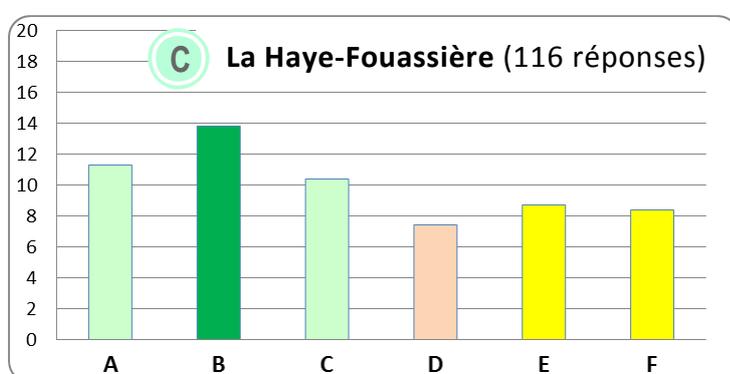
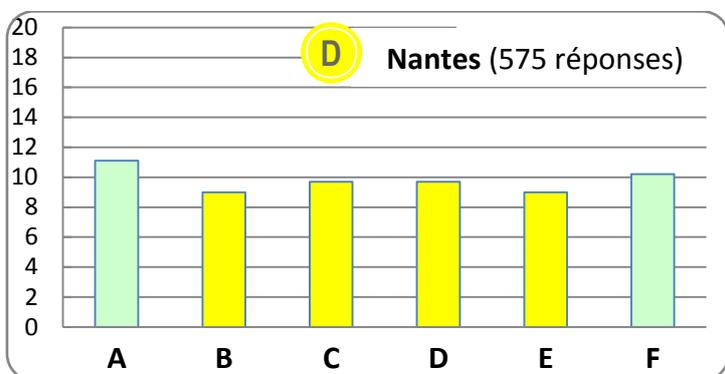
Communes < 20 réponses	255
------------------------	-----



Ressenti général sur mon quotidien de piéton (Questions et degrés d'appréciation):



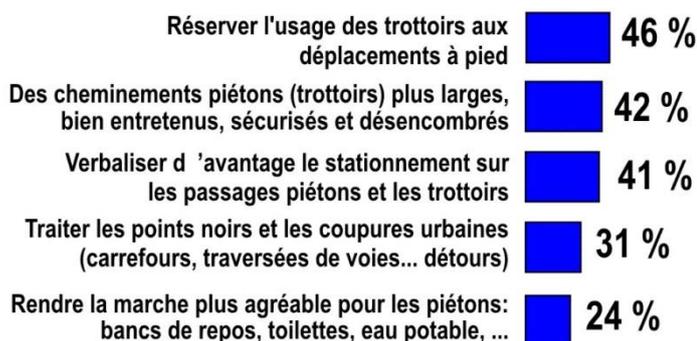
- A. Le déplacement à pied
- B. Les conflits entre piétons et autres mobilités actives sans moteur
- C. Le respect des conducteurs de véhicules motorisés
- D. L'agencement de la voirie
- E. La circulation des véhicules motorisés
- F. Les déplacements à pied concernent les habitants



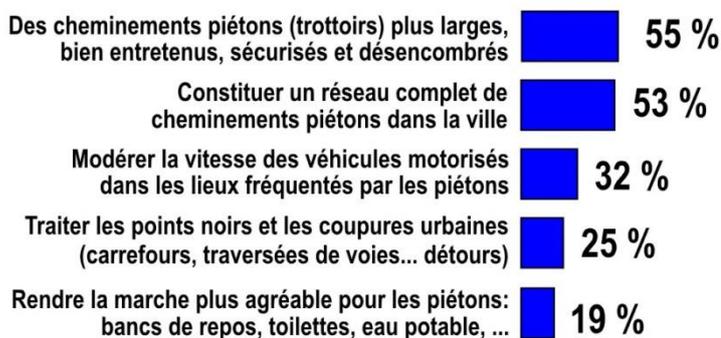
Nota : pour une valeur de 20 maximum, Nantes se situe à 9.7, juste au-dessus de la moyenne nationale (9.2)

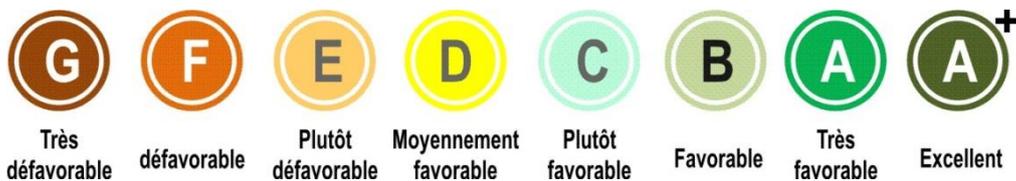
Selon vous, quels sont les 5 critères qui vous semblent les plus importants pour améliorer l'usage de la marche dans cette commune ?

Nantes
(575 réponses)

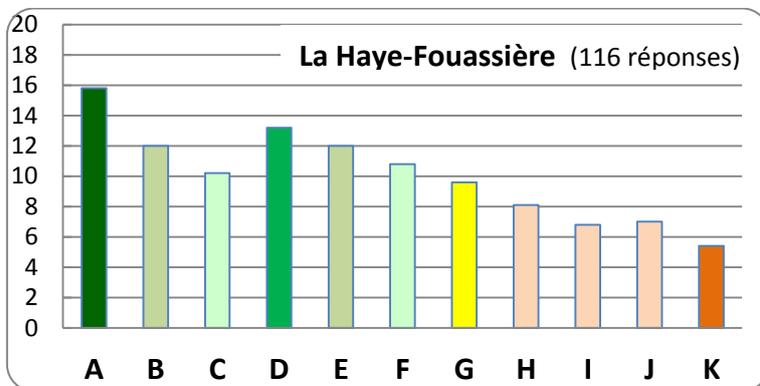


La Haye-Fouassière
(116 réponses)



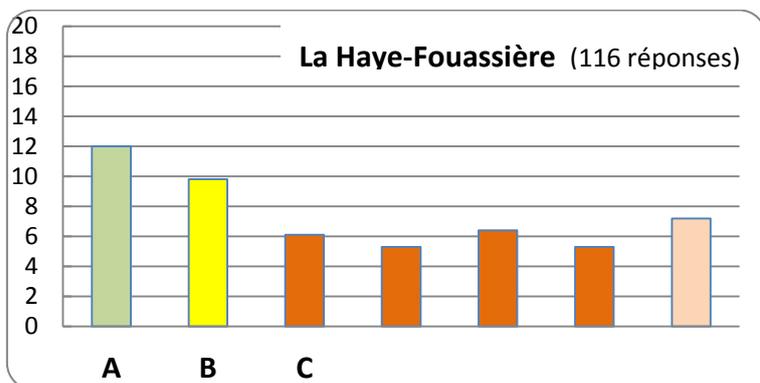


D La sécurité des déplacements à pied :



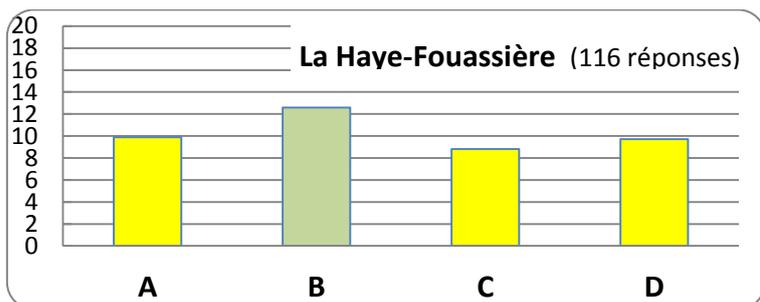
- A. La Séparation avec la circulation motorisée
- B. La Séparation avec les autres mobilités actives
- C. Les rues commerçantes
- D. Les rues résidentielles
- E. Les accès piétons des abords de gare et TC
- F. La sécurité en général
- G. Les aménagements cyclables
- H. La traversées des carrefours et contournement des giratoires
- I. Les enfants en âge d'aller à l'école
- J. Les enfants, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite
- K. Rejoindre les communes voisines

E Confort des déplacements à pied :



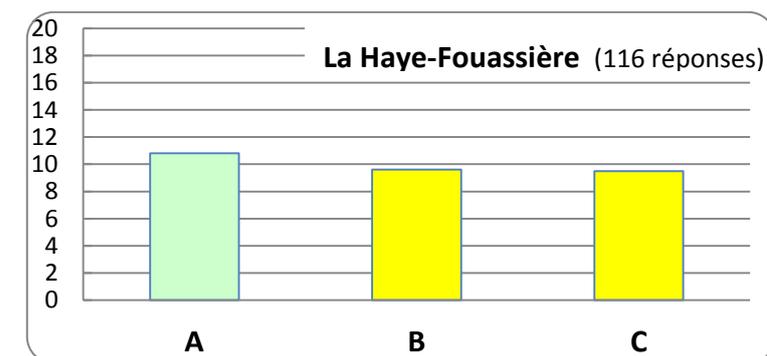
- A. L'entretien des espaces destinés aux piétons
- B. La proposition d'une solution alternative et sûre lors des travaux
- C. L'éclairage des trottoirs et cheminements piétons
- D. Les déplacements dans les espaces réservés aux piétons
- E. La signalétique spécifique pour favoriser les déplacements piétons
- F. Les aménagements et le mobilier urbain pour le confort des marcheurs
- G. L'empiétement des trottoirs et des espaces réservés aux piétons

C Importance donnée aux déplacements à pied par la commune:



- A. Les efforts faits en faveur de la marche
- B. L'écoute des besoins des marcheurs et des piétons
- C. Les actions de promotion des déplacements à pied
- D. Le stationnement des véhicules motorisés sur les cheminements piétons

C Aménagements et services spécifiques pour les marcheurs :



- A. L'accès aux transports en commun
- B. Le balisage des cheminements piétons spécifiques
- C. La mise à dispositions (brochures, plans, panneaux info, guides, ...) pour faciliter les déplacements piétons